

SMBVAS

116 grande rue

76570 LIMESY



DCE

CENTRE EAU RISQUE ET TERRITOIRE

-
76743 - VILLERS ECALLES

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Lot N°06 REVÊTEMENTS DE SOL SOUPLE - CARRELAGE



Architecte mandataire

Atelier TECTE
26 rue Saint Jacques
76600 LE HAVRE
Tel : 02 35 21 26 45 Email : baje@architectes.org



Economiste de la construction

ARCAADE
18 route de la Vienne
76730 ST MARDS
Tel : 02 35 06 17 34 Email : arcaade@arcaade.fr



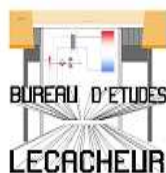
BET courants forts et faibles

DELTA FLUIDES
18 Rue Bailly
76400 FECAMP
Tel : 02 35 28 22 23



BET Structure

IDA 76
31 Route de Darnétal
76000 ROUEN
Tel : 02 35 74 45 77 Email : bet@ida76.fr



BET Fluides

BET LECACHEUR
24 Le Bourg,
76790 LES LOGES
Tel : 02 35 27 97 45



VRD - Paysagiste

Agence TOPO
89 Rue Casimir Delavigne
76600 LE HAVRE
Tel : 02 35 41 40 54 Email : agencetopo@wanadoo.fr

Sommaire

REVÊTEMENTS DE SOL SOUPLE - CARRELAGE	2
0 PRESCRIPTIONS GENERALES	2
0-1 RAPPELS GÉNÉRAUX DU MARCHÉS	2
0-2 DOCUMENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS	2
0-3 DOCUMENTS FOURNIS PAR L'ENTREPRISE	3
1 DESCRIPTION DES TRAVAUX	4
1-1 PREPARATION DES SOLS	4
1-2 REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE	5
1-3 PLINTHE SEMI-RIGIDE :	6
1-4 CARRELAGE	6
1-5 REVETEMENT MURAL	10
1-6 ACCESSOIRES	12
2 FIN DE DOCUMENT	12

REVÊTEMENTS DE SOL SOUPLE - CARRELAGE**0 PRESCRIPTIONS GENERALES****0-1 RAPPELS GÉNÉRAUX DU MARCHÉS**

Le présent descriptif est complété par le cahier des prescriptions communes à tous les corps d'état (Lot 0)
Ce document ne peut être interprété et dissocié de ce cahier.

0-1 1 OBLIGATION DE RÉSULTAT :

L'Entrepreneur exécute, comme étant inclus dans son prix, tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages complets de la description des ouvrages, dans le respect de l'obligation de résultat définie dans le présent dossier, et en coordination avec l'ensemble des entreprises titulaires des marchés dont les ouvrages viennent en interface avec les ouvrages décrits ci-après.

L'obligation de résultat est définie par le présent document.

Pour la réalisation de ces ouvrages, l'Entrepreneur est tenu de respecter les dispositions techniques, géométriques et architecturales de tous les documents, leurs annexes et dans les plans. Les techniques et travaux nécessaires à l'achèvement parfait des ouvrages et dont la définition est omise dans le dossier, sont mis en œuvre par l'Entrepreneur dans le respect des obligations de résultat et des normes en vigueur. Les plans joints au dossier marché représentent graphiquement les principes constructifs, structurels et architecturaux, en complément au présent document. Ils constituent la définition architecturale des éléments des ouvrages, à laquelle l'Entrepreneur est tenu de se conformer : paramètres géométriques, formes et dimensions, continuités et alignements, aspect des parties visibles. Ces plans sont des plans guides et ne font pas office de plans d'exécution. Les définitions techniques détaillées qu'ils contiennent et qui vont au-delà des principes exposés dans les chapitres "Description des ouvrages" ne sont qu'indicatives.

L'Entrepreneur du présent lot doit se reporter impérativement aux pièces générales du marché et ses annexes et aux documents particuliers de chacun des lots, et en avoir une parfaite connaissance.

0-2 DOCUMENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS

Les dispositions particulières sont précisées dans les spécifications techniques. Sauf disposition particulière indiquée dans le présent document, la conception, les calculs, la fabrication en usine, l'exécution sur chantier, la mise en œuvre et le réglage de l'ouvrage, la nature et la qualité des matériaux, la protection de l'ouvrage, la réception et les essais de tout ou partie de l'ouvrage sont, dans leur ensemble, conformes aux normes, règlements, prescriptions techniques et recommandations professionnelles en vigueur.

Pour tous les documents énoncés ci-après, il est retenu la dernière édition publiée à la date des pièces écrites du marché de travaux. L'Entrepreneur est tenu de signaler à la Maîtrise d'Oeuvre toute contradiction entre les documents cités ci-dessus et le projet (plans, DPGF, descriptifs, etc...). Les procédés et matériaux non traditionnels, non régis par les documents de référence cités ci-dessus doivent obligatoirement, lorsque ceux-ci sont instruits et prononcés par un groupe spécialisé du CSTB, posséder un Avis Technique ou un ATEX ("Appréciation Technique d'Expérimentation" pour les produits récents).

0-2-1 Prescriptions réglementaires liées aux travaux du lot
Les travaux seront exécutés conformément aux règles et lois en vigueur**0-2-1 1 Liste des DTU. applicables au marché :**

* DTU 52.1 (NF P61-202-1) (décembre 2003) : Travaux de bâtiment - Revêtements de sol scellés - Partie 1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P61-202-1)

* DTU 26.2/52.1 (NF P61-203) (décembre 2003) : Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage - Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P61-203)

* NF DTU 53.2 P1-1 (avril 2007) : Travaux de bâtiment - Revêtements de sol PVC collés - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P62-203-1-1)

* NF DTU 53.2 P1-2 (avril 2007) : Travaux de bâtiment - Revêtements de sols PVC collés - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (Indice de classement : P62-203-1-2)

* NF DTU 53.2 P2 (avril 2007) : Travaux de bâtiment - Revêtements de sol PVC collés - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P62-203-2)

* NF DTU 26.2 P1-1 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Chapes et dalles à base de liants hydrauliques - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P14-201-1-1)

...Suite de "0-2-1 1 Liste des DTU. applicables au marché ..."

- * NF DTU 26.2 P1-2 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Chapes et dalles à base de liants hydrauliques - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P14-201-1-2)
- * DTU 26.2/52.1 (NF P61-203) (décembre 2003) : Mise en oeuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage - Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P61-203)
- * DTU 55.2 (NF P65-202-1) (octobre 2000) : Travaux de bâtiment - Revêtements muraux attachés en pierre mince - Partie 1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P65-202-1)
- * GS 12 : Revêtements de sol - Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3509, novembre 2004)
- * Revêtements de sol céramiques - Spécifications techniques pour le classement UPEC (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3659, septembre 2009)
- * XP P05-011 (octobre 2005) : Revêtements de sol - Classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance (Indice de classement : P05-011)
- * XP P05-010 (janvier 2004) : Revêtements de sol - Détermination de la résistance à la glissance au moyen du plan incliné (Indice de classement : P05-010)
- * Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Rénovation - Cahier des Prescriptions Techniques (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3635, septembre 2008)
- * Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Travaux neufs - Cahier des prescriptions techniques (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3634, septembre 2008)
- * Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois et nomenclature des supports pour revêtements muraux intérieurs (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3567, mai 2006)

0-3 DOCUMENTS FOURNIS PAR L'ENTREPRISE

0-3-1 DOSSIER D'EXÉCUTION :

0-3-1 1 Contenu du dossier d'exécution :

L'Entrepreneur doit établir le dossier d'exécution, qui comprend les documents suivants :

- Les plans de repérage et d'implantation des éléments de l'ouvrage,
- Les plans d'exécution,
- Les plans d'atelier et de chantier,
- Les notes de calculs,
- Les procédures de pose,
- Les procès-verbaux d'essais d'étude et d'agrément,
- Les fiches techniques et C.C.P.U. (Certificat de contrôle des produits en Usine) des matériaux utilisés,
- Les fiches techniques définissant les revêtements de surface des matériaux,
- La description des techniques particulières, hors normes, mises en œuvre pour respecter le Cahier des Charges.

Ce dossier est accompagné des échantillons requis. Les documents d'exécution doivent être établis et avoir été visés, préalablement à l'exécution. Après la signature du présent marché, l'Entrepreneur soumet à la Maîtrise d'Œuvre, pour approbation, la liste des documents d'exécution et le calendrier de production de ces documents. Ce calendrier est compatible avec le calendrier d'exécution, et tient compte des temps d'approbation et des éventuels allers retours.

0-3-1 2 Plans d'exécution :

Les plans d'exécution doivent définir à eux seuls complètement les formes et la constitution des ouvrages, de toutes leurs pièces et leurs assemblages. Ils comprennent les plans de repérage, les plans d'implantation et les plans de détails, chacun d'eux étant établi à une échelle appropriée.

L'ensemble des détails est représenté avec, pour chaque élément, la totalité des pièces dessinées à l'échelle ainsi que les éléments contigus mis en œuvre par d'autres lots. Les plans d'exécution sont établis à partir du dossier et des indications fournis par la Maîtrise d'Œuvre, en cohérence avec le tracé géométrique, la note de calculs et les procédures de fabrication et de montage. Ces plans sont exécutés conformément aux règles de l'art, et comprennent notamment les indications suivantes :

- La nomenclature et le repérage complets des éléments représentés ;
- Toutes les dimensions des éléments ;
- Les surcharges admissibles sur les divers éléments ou zones ;
- Les épaisseurs et réservations nécessaires.

...Suite de "0-3-1 2 Plans d'exécution :..."

- La nature des matériaux structurels et leurs caractéristiques mécaniques (qualités, charges de rupture, etc.) ;
- Toutes les sujétions de raccordement à l'interface avec d'autres corps d'état ;
- Tous les percements, réservations ou trémies pour les passages de gaines, conduits, canalisations des autres corps d'état.

0-3-1 3 Visa du dossier d'exécution :

L'Entrepreneur doit remettre le dossier d'exécution à la Maîtrise d'Œuvre. Ce dossier peut être remis par étapes, suivant un calendrier approuvé au préalable par la Maîtrise d'Œuvre à la condition qu'à chaque étape, les plans présentés soient cohérents et accompagnés des calculs et pièces justificatives correspondants.

0-3-2 DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES :

0-3-2 1 Dossier des ouvrages exécutés :

A l'issue du chantier, les plans, et fiches techniques doivent être complétés ou refaits de façon à être rendus conformes à l'exécution définitive. Le dossier des ouvrages exécutés comprend :

- Le dossier d'exécution mis à jour ;
- Les notices d'utilisation, de réparation et de maintenance des ouvrages ;
- Les fiches de contrôles et de la fabrication, du montage et des produits utilisés.

Ce dossier est diffusé conformément aux spécifications des pièces générales du marché.(sous format papier et dématérialisé en .pdf)

1 DESCRIPTION DES TRAVAUX

1-1 PREPARATION DES SOLS

Préparation des supports :

Sur supports neufs ou anciens à base de liants hydrauliques

Les travaux préparatoires comportent :

- * le traitement des fissures
- * le nettoyage du support avec un aspirateur,
- * l'application éventuelle d'un primaire, compatible avec l'enduit de préparation de sol

Application du primaire avant l'enduit de préparation de sol

- * sur support très poreux, poreux ou fermé, un primaire doit être systématiquement appliqué,
- * sur support normalement poreux, seuls peuvent être utilisés sans primaire les produits dont l'Avis Technique le précise.

1-1-1 Enduit de lissage et de ragréage

Ragréage autolissant à base de produit monocomposant ou bi-composant comprenant le grattage, dépoussiérage l'arasement des défauts de niveaux et toutes sujétions. Primaire à définir selon la porosité du support d'un enduit de ragréage à base ciment. Contraintes de séchages et d'applications suivant les prescriptions du fabricant.

Préparation du support:

Nettoyage

Le support doit être soigneusement dépoussiéré. L'aspirateur est le moyen qui sera retenu.

Fissures traitées et joints du support

Les fissures supérieures à 0,3 mm et les joints de fractionnement ou de construction doivent être traités après préparation du support, et sablés à refus.

Sur ces résines sablées, aucun primaire ne doit être appliqué.

Descriptif du traitement des fissures :

- ouvrir la fissure par sciage avec un disque diamant,
- nettoyer et dépoussiérer la fissure par aspiration,
- garnir à l'aide d'une résine bi-composant rigide, coulante, ou équivalent, d'une dureté shore D 60 à 24 h,
- sabler à refus avec du sable de quartz fin et sec, le produit de garnissage avant sa polymérisation,
- après durcissement de la résine, aspirer l'excès de sable non adhérent avec un aspirateur

Humidification

Sauf cas d'utilisation d'un primaire lié au système, le support doit être humidifié par temps chaud ou lorsque le support a été exposé au soleil

1-1-1 1 Sur dalle dressée, ou sur chape, enduit de ragréage P4 S de 4 mm d'épaisseur (6 Kg au m²).

Enduit de réagréage destiné à recevoir le revêtement de sol, inclus décapage, brossage et primaire d'accrochage.

Performances et caractéristiques :

- o Adhérence : > 1 MPa
- o Résistance en traction/flexion : 10 MPa
- o Résistance en compression : 35 MPa
- o Comportement au feu : A1 (incombustible)
- o Classement UPEC : P4 S

Localisation :

COMBLES ETAT FUTUR Zone bureaux Archives
Bureau
Bureau assistant comptabl
Bureau du Président
Dégagement
Tisanerie
WC

1-1-2 Ponçage mécanique

1-1-2 1 Ponçage de dalle ragréée :

Ponçage mécanique de la dalle ragréée au moyen d'une ponceuse de sol à disque abrasif , inclus aspiration, filtration des poussières.

Localisation :

COMBLES ETAT FUTUR Zone bureaux Archives
Bureau
Bureau assistant comptabl
Bureau du Président
Dégagement
Tisanerie

1-2 REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE

1-2 1 Sol caoutchouc en dalles planes, aspect unicolore.

- Marque : FREUDENBERG ou équivalent
- Type : NORAPLAN
- Modèle UNICOLORE
- Dimensions des dalles : 61 x 61 cm
- Largeur de lé : 1,22 m
- Réaction au feu : M2
- Utilisation : SOLLICITATION INTENSE
- Teinte : au choix de la maîtrise d'œuvre

Localisation :

COMBLES ETAT FUTUR Zone bureaux Archives
Bureau
Bureau assistant comptabl
Bureau du Président
Dégagement
Tisanerie

1-3 PLINTHE SEMI-RIGIDE :

Plinthe semi-rigide homogène en PVC expansé avec lèvre souple co-extrudée. Pose en simple encollage. Coloris coordonnables avec les sols (à définir par la Maîtrise d'oeuvre).

1-3 1 Plinthe semi-rigide de 80 mm de hauteur.

Plinthe PVC avec languette semi-rigide de 80 mm de hauteur.
Profil de finition supérieur, toutes sujétions de parfaite découpe et finition sur les supports.
Coloris au choix du maître d'oeuvre par pièce.

Localisation :

RDC ETAT FUTUR Zone bureaux Local logistique

1-4 CARRELAGE

1-4-1 Systeme d'étanchéité liquide (SEL)

Réalisation d'un complexe d'étanchéité liquide sous carrelage, comprenant :

- La reconnaissance du support, par la vérification par sondage la cohésion du support qui doit présenter un aspect lisse ou taloché avec une pente de 1 % minimum vers une évacuation. Le support doit être sain, propre et sec. Si nécessaire, préparation du support, par l'application des primaires (ragréage, bouche pore, etc.), suivant la nature du support conformément aux recommandations du cahier des prescriptions techniques (Cahier C.S.T.B. n° 3634), et recommandation du fabricant.
- Elimination de toute trace de graisse, de salissure, de laitance de ciment, etc.
- Etanchéité constituée de deux couche croisés, d'enduit à base d'un mélange de composants manufacturés pré-dosés (Poudre + Liquide : mélange de ciment, sable siliceux, adjuvants spécifiques, résine en dispersion), à raison de 1.5 kg/m² par couche appliquée au rouleau laine (poil long), à la taloche crantée en couvrant parfaitement le support.
- Traitement des points singuliers (angles rentrants/sortants, fissures, joints, passage de tuyaux, raccordement siphon de sol, etc.) avec bandes de toile de renfort d'étanchéité, marouflé dans la 1^{ère} couche de mélange. Les lés de bande de renfort auront un recouvrement minimal de 5 cm. Les remontés sur parois verticales seront réalisés sur 10 cm minimum au-dessus du sol fini.
- Dans le cas d'ouverture entre locaux recevant un complexe d'étanchéité et les locaux sans, l'entrepreneur devra prolonger l'étanchéité dans le local adjacent sur 1,50 m environ. Le cas échéant l'entreprise pourra réaliser un seuil de porte avec profilé adapté.

Mise en oeuvre, suivant règles professionnelles APSEL (SEL sur planchers intermédiaires intérieurs) d'Octobre 2002, annales de IBTP n°350 de mai 1977 et n°486 de mai 1990, Cahier des Charges d'emploi et de mise en oeuvre, du produit employé, et recommandation du fabricant.

Performances et caractéristiques :

o Classement SEL : SE3/SP3 (rapport d'essai Bureau de contrôle)

Prévision :

Système d'Etanchéité Liquide, sous carrelage des planchers intermédiaire intérieurs pour locaux humides à usages collectif (EB+) et locaux très humides (EC).

Produit pouvant convenir : Couche primaire de type weber.prim RP et Système d'Etanchéité Liquide de type weber.sys EL, l'ensemble de la société weber et broutin, ou équivalent (similaire en terme de qualité technique, normative, économique, décorative et architecturale, garantie, etc.).

1-4-1 1 Système d'étanchéité liquide sur support neuf :

Support neuf

Localisation :

1ER ETAT FUTUR Zone code du travail Sanitaire
RDC ETAT FUTUR Zone bureaux TGBT
WC

...Suite de "1-4-1 1 Système d'étanchéité liquide sur support neuf :..."

RDC ETAT FUTUR	Zone public	Accueil
		Centre de ressources
		Dégagement public
		Espace de formation
		Placard
		Sanitaire
		WC
		douche

1-4-2 Grès cérame

1-4-2-1 POSE COLLEE

1-4-2-1 1 Grès cérame 30 x 30, antidérapant résistance u4 p4 :

Revêtements de sols durs scellés de choix « décoratif », grès cérame non-émaillé, surface mate, module en fonction du calepinage de la maîtrise d'œuvre.

Performances et caractéristiques du carreau :

- Modules : 300x300mm (297x297mm) Carreau rectifié
- Épaisseurs : 8.3mm (pour module 300x300mm)
- Caractéristiques mesurables : Dimensions linéaires : $\pm 0.2\%$
- Orthogonalité : $\pm 0.4\%$
- Rectitude des chants : $\pm 0.2\%$
- Planéité : $\pm 0.2\%$
- Épaisseur : $\pm 3.0\%$
- Classement UPEC : U4-P4-E3-C2
- Classification groupe : B1A (selon EN 14411 ISO 13006 annexe G)
- Absorption d'eau : $E \leq 0.08\%$ ($E \leq 0.5\%$ selon EN 14411 ISO 13006 annexe G)
- Résistances à la flexion : $\geq 1800N$ (8.3mm)
- Module de rupture : $> 45 N/mm^2$ (selon norme ISO 10545-6)
- Résistance à l'abrasion profonde : 110 - 130mm³ (selon norme ISO 10545-6)
- Résistance aux écarts thermique : Résistant (selon ISO 10545-8)
- Résistance au gel : Résistant (selon norme ISO 10545-12)
- Résistance au produit d'entretien : Garantie (selon norme ISO 10545-13)
- Résistance aux tâches : \geq Classe 2 (selon norme ISO 10545-14)
- Résistance au glissement : R10 / B (selon norme DIN 51130 / 51097)
- Décors et coloris : Uni ou porphyrés au choix de la maîtrise d'œuvre dans le groupe 1, 2 ou 3 du fabricant

Produit pouvant convenir : Carreau grès cérame technique non-émaillé de la série Surface Mat, groupe 1, 2 et 3 de la gamme CARRARA, de la société GRESPOR, ou équivalent (similaire en terme de qualité technique, normative, économique, décorative et architecturale, garantie, etc.).

Localisation :

1ER ETAT FUTUR	Zone code du travail	Sanitaire
RDC ETAT FUTUR	Zone bureaux	WC
	Zone public	Sanitaire
		WC
		douche

1-4-2-1 2 Grès cérame 60 x 60, résistance U4 P4 :

Revêtements de sols durs scellés de choix « décoratif », grès cérame non-émaillé, surface mate, module en fonction du calepinage de la maîtrise d'œuvre.

Performances et caractéristiques du carreau :

- Modules : 600x600mm (597x597mm)

...Suite de "1-4-2-1 2 Grès cérame 60 x 60, résistance U4 P4 :..."

- Carreau rectifié
- Épaisseurs : 10.5mm (pour module 597x597mm)
- Caractéristiques mesurables : Dimensions linéaires : $\pm 0.2\%$
- Orthogonalité : $\pm 0.4\%$
- Rectitude des chants : $\pm 0.2\%$
- Planéité : $\pm 0.2\%$
- Épaisseur : $\pm 3.0\%$
- Classement UPEC : U4-P3-E3-C2
- Classification groupe : B1A (selon EN 14411 ISO 13006 annexe G)
- Absorption d'eau : $E \leq 0.08\%$ ($E \leq 0.5\%$ selon EN 14411 ISO 13006 annexe G)
- Résistances à la flexion : $\geq 3100N$ (10.5mm)
- Module de rupture : $> 45 N/mm^2$ (selon norme ISO 10545-6)
- Résistance à l'abrasion profonde : $110 - 130mm^3$ (selon norme ISO 10545-6)
- Résistance aux écarts thermique : Résistant (selon ISO 10545-8)
- Résistance au gel : Résistant (selon norme ISO 10545-12)
- Résistance au produit d'entretien : Garantie (selon norme ISO 10545-13)
- Résistance aux tâches : \geq Classe 2 (selon norme ISO 10545-14)
- Résistance au glissement : R10 / B (selon norme DIN 51130 / 51097)
- Décors et coloris:

Produit pouvant convenir : Carreau grès cérame pleine masse de la série des établissement Leonardo ceramica série Iki, ou équivalent (similaire en terme de qualité technique, normative, économique, décorative et architecturale, garantie, etc.).

Localisation :

RDC ETAT FUTUR	Zone bureaux	Dégagement entrée TGBT Vestiaires
	Zone public	Accueil Centre de ressources Dégagement public Espace de formation Placard

1-4-2-1 3 Grès cérame 30 x 30, résistance U4 P4 :

Revêtements de sols durs collés de choix « décoratif », grès cérame non-émaillé, surface mate, module en fonction du calepinage de la maîtrise d'œuvre.

Performances et caractéristiques du carreau :

- Modules : 300x300mm (297x297mm) Carreau rectifié
- Épaisseurs : 8.3mm (pour module 300x300mm)
- Caractéristiques mesurables : Dimensions linéaires : $\pm 0.2\%$
- Orthogonalité : $\pm 0.4\%$
- Rectitude des chants : $\pm 0.2\%$
- Planéité : $\pm 0.2\%$
- Épaisseur : $\pm 3.0\%$
- Classement UPEC : U4-P4-E3-C2
- Classification groupe : B1A (selon EN 14411 ISO 13006 annexe G)
- Absorption d'eau : $E \leq 0.08\%$ ($E \leq 0.5\%$ selon EN 14411 ISO 13006 annexe G)
- Résistances à la flexion : $\geq 1800N$ (8.3mm)
- Module de rupture : $> 45 N/mm^2$ (selon norme ISO 10545-6)
- Résistance à l'abrasion profonde : $110 - 130mm^3$ (selon norme ISO 10545-6)
- Résistance aux écarts thermique : Résistant (selon ISO 10545-8)
- Résistance au gel : Résistant (selon norme ISO 10545-12)
- Résistance au produit d'entretien : Garantie (selon norme ISO 10545-13)

...Suite de "1-4-2-1 3 Grès cérame 30 x 30, résistance U4 P4 :..."

- Résistance aux tâches : \geq Classe 2 (selon norme ISO 10545-14)
- Résistance au glissement : R10 / B (selon norme DIN 51130 / 51097)
- Décors et coloris : Uni ou porphyrés au choix de la maîtrise d'œuvre dans le groupe 2 ou 3 du fabricant

Produit pouvant convenir : Carreau grès cérame non-émaillé de la série P21 Surface Mat, groupe 2 et 3 de la société Pavisgrès, ou équivalent (similaire en terme de qualité technique, normative, économique, décorative et architecturale, garantie, etc.).

Localisation :

COMBLES ETAT FUTUR Zone bureauxWC

1-4-2-2 POSE SUR CHAPE AVEC PENTE

Fourniture et pose de carrelage scellé sur chape avec forme de pente .

La description des carrelages suivant comprend la réalisation de la chape de scellement inclus dans le prix unitaire

1-4-2-2 1 Grès cérame 30 x 30, antidérapant résistance u4 p4 :

Revêtements de sols durs scellés de choix « décoratif », grès cérame non-émaillé, surface mate, module en fonction du calepinage de la maîtrise d'œuvre.

Performances et caractéristiques du carreau :

- Modules : 300x300mm (297x297mm) Carreau rectifié
- Épaisseurs : 8.3mm (pour module 300x300mm)
- Caractéristiques mesurables : Dimensions linéaires : $\pm 0.2\%$
- Orthogonalité : $\pm 0.4\%$
- Rectitude des chants : $\pm 0.2\%$
- Planéité : $\pm 0.2\%$
- Épaisseur : $\pm 3.0\%$
- Classement UPEC : U4-P4-E3-C2
- Classification groupe : B1A (selon EN 14411 ISO 13006 annexe G)
- Absorption d'eau : $E \leq 0.08\%$ ($E \leq 0.5\%$ selon EN 14411 ISO 13006 annexe G)
- Résistances à la flexion : $\geq 1800\text{N}$ (8.3mm)
- Module de rupture : $> 45\text{ N/mm}^2$ (selon norme ISO 10545-6)
- Résistance à l'abrasion profonde : 110 - 130mm³ (selon norme ISO 10545-6)
- Résistance aux écarts thermique : Résistant (selon ISO 10545-8)
- Résistance au gel : Résistant (selon norme ISO 10545-12)
- Résistance au produit d'entretien : Garantie (selon norme ISO 10545-13)
- Résistance aux tâches : \geq Classe 2 (selon norme ISO 10545-14)
- Résistance au glissement : R10 / B (selon norme DIN 51130 / 51097)
- Décors et coloris : Uni ou porphyrés au choix de la maîtrise d'œuvre dans le groupe 1, 2 ou 3 du fabricant

Produit pouvant convenir : Carreau grès cérame technique non-émaillé de la série Surface Mat, groupe 1, 2 et 3 de la gamme CARRARA, de la société GRESPOR, ou équivalent (similaire en terme de qualité technique, normative, économique, décorative et architecturale, garantie, etc.).

Localisation :

RDC ETAT FUTUR AnnexeWC public

1-4-2-3 Plinthe en carrelage

Plinthes droites en relevés sur murs, en carrelage avec bord arrondi, d'une hauteur de 100 mm environ, et de longueur adaptée au module du carrelage. Façon d'angle assemblé par coupe d'onglet.

Pose collée à l'aide de mortier colle et coulage des joints, conforme aux spécifications du fabricant et D.T.U.

Les plinthes seront adaptées à la nature des carreaux de carrelage au sol (choix, décor, etc.) Inclus découpe pour profils angles rentrants et angles sortants, avec ajustement d'assemblage en coupe d'onglet, au droit des socles d'habillage des pénétrations de canalisation dans les planchers.

En cas de présence de sous-couche acoustique, l'entrepreneur prendra les dispositions nécessaires afin d'éviter les ponts phoniques, et réalisera au droit de la plinthe une désolidarisation de la paroi verticale vis-à-vis du sol. La sous-couche sera relevée sur la périphérie de la pièce sur la hauteur du carrelage scellé ou collé, et retournée sous la tranche de la plinthe. L'entrepreneur devra l'arasement et la découpe de la souscouche au droit de la plinthe, ainsi que le traitement soigné du joint entre la plinthe et le carrelage par joint élastomère 1ère catégorie ou joint silicone.

Inclus toutes sujétion de soins, découpe et raccord soigné au droit des raccordements des plinthes en carrelage avec les plinthes existantes conservées

1-4-2-3 1 Plinthe 10 x 30

Localisation :

1ER ETAT FUTUR	Zone code du travail	Sanitaire
COMBLES ETAT FUTUR	Zone bureaux	WC
RDC ETAT FUTUR	Annexe	WC public
	Zone bureaux	WC
	Zone public	Sanitaire WC douche

1-4-2-3 2 Plinthe 10 x 60

Localisation :

RDC ETAT FUTUR	Zone bureaux	Dégagement entrée TGBT Vestiaires
	Zone public	Accueil Centre de ressources Dégagement public Espace de formation Placard

1-5 REVETEMENT MURAL

1-5-1 Système de protection à l'eau sous revêtement mural

Réalisation d'une étanchéité sur mur avant pose du revêtement mural, comprenant :

- Préparation du support suivant prescription du fabricant inclus nettoyage, dépoussiérage, etc.
- Application au rouleau d'un système de protection à l'eau sous carrelage comprenant deux couches croisées à raison de 400 g/m² environ par couche, inclus primaire d'accrochage, bande d'étanchéité, bande de renfort d'angle en non tissé de fibre de verre (largeur 20 cm) avec marouflage dans la sous couche, etc.
- Protection du pied des ouvrages en élévation, par mise en place d'une sous couche associée à la bande de renfort sur toute la périphérie du local. La sous-couche doit avoir une emprise au sol de 10 cm au minimum et doit remonté sur l'élévation sur une hauteur de 5 cm minimum au-dessus du sol fini.

Mise en oeuvre conforme à l'Avis Technique du procédé employé et aux recommandations du fabricant.

L'entreprise titulaire du présent lot devra justifier de la compatibilité du procédé avec les plaques de plâtre hydrofugées mise en oeuvre. Par ailleurs, le produit utilisé devra être en adéquation avec le système de protection à l'eau utilisé au sol.

Spécifications particulières : mode de métrés

La quantité indiquée au CDPGF correspond à la surface « en oeuvre » de revêtement mural sur plaque de plâtres.

La surface des débords périphériques, le traitement en pieds ainsi que toutes les sujétions de mises en oeuvre suivant avis technique du produit employé, devront être inclus dans le prix unitaire. L'entrepreneur chiffrera un prix moyen en tenant compte de cette spécification.

Prévision :

Etanchéité sous carreaux de carrelage collés en élévation sur support plaque de plâtre et enduit plâtre (non compris sur support ciment), et renfort en pied en périphérie des locaux (inclus dans le prix unitaire), suivant Avis Technique du produit employé.

Localisation générale : Pour les revêtements muraux en carrelage mis en oeuvre sur plaque de plâtre, toute hauteur

en périphérie de la pièce ou ponctuellement, suivant localisation définie au tableau de finitions

Produit pouvant convenir : Système de protection à l'eau sous carrelage de type WEBER.SYS PROTEC de la société WEBER & BROUTIN, ou équivalent (similaire en terme de qualité technique, normative, économique, décorative et architecturale, garantie, etc.).

1-5-1 1 SPEC sur support neuf

Suivant tableau de parachèvement

Localisation :

1ER ETAT FUTUR	Zone code du travail	Sanitaire
RDC ETAT FUTUR	Zone bureaux	WC
	Zone public	Sanitaire WC douche

1-5-2 FAIENCE

Fourniture et pose de faïence comprenant la répartition des matériaux, le calepinage du fabricant et/ou de la Maîtrise d'œuvre, l'implantation pour des coupes égales. Les chants seront émaillés. Pose collée avec des produits de mise en œuvre titulaires d'un avis technique ou d'un cahier des charges visé par un contrôleur technique, en respectant les prescriptions de cet avis, ainsi que celles du DTP n° 2882 d'avril 1996, jointolement au ciment blanc ou mortier "M4" pour les joints larges. Les joints périphériques en élastomère sont obligatoires et prévus dans la mise en œuvre. La pose à joint nuls est formellement interdite.

Travaux comprenant l'application sur les supports d'une sous couche d'étanchéité reprise ci-avant.

Tous les angles saillants, rentrants et arrêt de finition en partie haute, seront protégés à l'aide de profils P.V.C. dur avec ailes de fixation perforées, avec joint acrylique complémentaire à la demande, inclus tous accessoires de jonctions, raccordement, etc.

Teinte des profils au choix de la maîtrise d'œuvre dans la gamme du fabricant.

Après la préparation des supports pour permettre une pose correcte du revêtement de faïence murale avec au minima réalisation d'un listel (format identique coloris au choix, dont la hauteur de pose sera déterminée en chantier) ou au maxima par la pose de plusieurs teintes (3 maxi dans un même local) suivant un calepinage Architecte.

Sujétions spéciales :

- Fourniture et mise en œuvre aux jonctions d'angles saillants et rentrants, et pour arrêt de carrelage de profil (type baguettes) de finition en PVC type SCHLÜTER RONDEC ou équivalent

1-5-2 1 Revêtement mural de faïence 15 x 15

Revêtements mural de choix « décoratif », module en fonction du calepinage de la maîtrise d'œuvre. coloris au choix de la maîtrise d'œuvre

- Carreau de faïence type carré standard, finition brillante ou stainée.

- Rives vues émaillées.

- Coloris : au choix du Maître d'Œuvre dans la gamme du fabricant.

Compris toutes coupes, calepinages et jointement

Pose à l'aide d'un mortier colle bénéficiant d'un avis technique compatible au support et à la faïence

Coulis de joints de ciment gris. Joint d'épaisseur 2mm.

Joint d'étanchéité au droit des appareils sanitaires.

Joints souples entre faïence et ouvrages menuisés (huisseries,...)

Mise en œuvre : selon cahier de prescription de pose du fabricant

Performances et caractéristiques du carreau :

- Modules : 150 x150mm (197x197mm)
- Carreau rectifié
- Épaisseurs : 7 mm
- Dimensions linéaires : ±0.2%
- Orthogonalité : ±0.4%
- Rectitude des chants : ±0.2%

...Suite de "1-5-2 1 Revêtement mural de faïence 15 x 15..."

- Planéité : $\pm 0.2\%$
- Épaisseur : $\pm 3.0\%$
- Classement UPEC : U4-P3-E3-C2
- Classification groupe : B1A (selon EN 14411 ISO 13006 annexe G)
- Absorption d'eau : $E \leq 0.08\%$ ($E \leq 0.5\%$ selon EN 14411 ISO 13006 annexe G)
- Résistances à la flexion : $\geq 3100N$ (10.5mm)
- Module de rupture : $> 45 N/mm^2$ (selon norme ISO 10545-6)
- Résistance à l'abrasion profonde : 110 - 130mm³ (selon norme ISO 10545-6)
- Résistance aux écarts thermique : Résistant (selon ISO 10545-8)
- Résistance au gel : Résistant (selon norme ISO 10545-12)
- Résistance au produit d'entretien : Garantie (selon norme ISO 10545-13)
- Résistance aux tâches : \geq Classe 2 (selon norme ISO 10545-14)
- Décors et coloris : Coordonné avec le sol série 2

Produit pouvant convenir : Carreau en pâte blanche émaillé de la gamme P21 CEREV des établissements PAVIGRES, ou équivalent (similaire en terme de qualité technique, normative, économique, décorative et architecturale, garantie, etc.).

Localisation :

1ER ETAT FUTUR	Zone code du travail	Sanitaire
RDC ETAT FUTUR	Annexe	WC public
	Zone bureaux	WC
	Zone public	Sanitaire
		WC
		douche

1-6 ACCESSOIRES

1-6-1 Barres de seuils et de finition
Fourniture et pose de seuils posés par double encollage ou vissés.

1-6-1 1 Barre de seuil type "carrelage"

Fourniture et pose de profil à la jonction de chaque changement de matériaux profilé de finition des revêtements avec ailettes à perforations trapézoïdales alternées et une remontée oblique présentant un angle de 87° avec espaceur permettant un jointoiement constant (ou similaire) se terminant par un bord en double pliage.

Mise en œuvre selon les instructions du fabricant.

-E = acier inoxydable (V2A) hauteur du profil 8 mm

Produit pouvant convenir : profil SCHIENE des établissements Schlüter ou équivalent (similaire en terme de qualité technique, normative, économique, décorative et architecturale, garantie, etc.).

Localisation :

1ER ETAT FUTUR	Zone code du travail	Sanitaire
RDC ETAT FUTUR	Zone bureaux	Dégagement entrée
		Local logistique

2 FIN DE DOCUMENT

Visa des parties

Dressé par l'économiste de la maîtrise d'œuvre le 24 Août 2016

L'architecte mandataire soussigné :

Atelier TECTE
26 rue Saint Jacques

...Suite de "Visa des parties..."

76600 LE HAVRE

Visa du titulaire :

Vu, lu et accepté le / / 2016

Visa du maitre d'ouvrage :

Vu et approuvé par le maitre d'ouvrage

A LIMESY , le / / 2015